



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20250924-1172821-DE  
Reçu en préfecture le 29/09/2025  
Publié le : 29/09/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Pierre-François Brisaboïs, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 9**

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisaboïs.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-25-09-24-13

**Objet :** Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Lot n° 1 – Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux, conclu avec la société SOBEMA - Avenant n° 1

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-25-09-24-13*

*Objet : Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Lot n° 1 – Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux, conclu avec la société SOBEMA - Avenant n° 1*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment son article R.2194-8,

VU sa délibération n° 2022-04-13/09 en date du 13 avril 2022 relative au lancement du marché de travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux (12 lots), dont la maçonnerie, la plâtrerie, le carrelage, les revêtements durs muraux (lot n° 1), la couverture (lot n° 2), l'étanchéité (lot n° 3), les menuiseries métalliques, les menuiseries PVC, la vitrerie (lot n° 4), les menuiseries bois, l'agencement (lot n° 5), volets roulants, stores, rideaux (lot n° 6), plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation (lot n° 7), électricité (courant fort et faible) (lot n° 8), faux plafonds (lot n° 9), peinture, ravalement (lot n° 10), revêtements de sols souples (lot n° 11), serrurerie, ferronnerie (lot n° 12),

VU le marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux – Lot n° 1 « Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux »,

VU le projet d'avenant n° 1, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 26 août 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux – Lot n° 1 « Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux » a été notifié le 26 juin 2023 à la société SOBEMA,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé sans montant minimum et avec un maximum annuel de 330 000,00 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est conclu à compter de sa date de notification et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus, et tacitement reconductible trois (3) fois pour une période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT que le marché a été reconduit une première fois en date du 1<sup>er</sup> mai 2024, et une seconde fois en date du 1<sup>er</sup> mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la conjoncture économique, de l'inflation, de l'augmentation du coût des matières premières, et de la programmation des chantiers de la Commune, le montant maximum du lot « Maçonnerie, plâtrerie, carrelage,

Délibération n° DEL-25-09-24-13

Objet : Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Lot n° 1 – Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux, conclu avec la société SOBEMA - Avenant n° 1

---

revêtements durs muraux » semble insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins de la Commune,

CONSIDÉRANT, en effet, qu'après trois mois d'exercice de l'année en cours, les services ont consommé 87 % du montant maximum prévu initialement,

CONSIDÉRANT qu'il est par conséquent nécessaire de conclure un avenant pour augmenter son montant maximum dans la limite de 15 %,

CONSIDÉRANT que le montant maximum annuel du marché est ainsi porté à 379 500,00 € HT,

ENTENDU l'exposé de M. Denis Corman, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).**

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux – Lot n° 1 « Maçonnerie, plâtrerie, carrelage, revêtements durs muraux », conclu avec la société SOBEMA, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*